

## DECISION DU PRESIDENT

**Décision n°2021-100** : Mission d'assistance à l'élaboration d'un pacte financier et fiscal \_ Choix du prestataire

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que la conclusion d'un Pacte Financier et Fiscal est rendue obligatoire pour les collectivités signataires d'un contrat de ville, dispositif mis en œuvre sur le territoire communautaire entre la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) et la Commune de Valréas,

CONSIDERANT que la Troisième Loi de Finances Rectificative pour 2020 a repoussé la date butoir d'établissement de ce document au 31/12/2021,

CONSIDERANT qu'il convient, par conséquent, de se faire accompagner par un prestataire pour une mission d'assistance pour l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de la CCEPPG.,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

### DECIDE

**Article 1** : DE SIGNER l'offre de la société ACTIPUBLIC –Société de Conseil aux Collectivités Locales, sise 1, Rue Jean Novel - 69100 VILLEURBANNE, portant sur la réalisation d'une mission d'assistance pour l'élaboration du Pacte Financier et Fiscal de la CCEPPG, étant précisé que cette offre, économiquement la plus avantageuse, est évaluée à 15 100 € HT, soit 18 120 € TTC.

**Article 2** : DE PRECISER que le montant des honoraires de la mission de base se détaille comme suit :

Prestations	Nombre de jours	HT	TTC
Réunion de lancement	1	850 €	1 020 €
Elaboration d'un diagnostic financier de la Communauté et de ses communes membres	6	5 400 €	6 480 €
Analyse des relations financières entre la CCEPPG et ses communes membres	2	1 800 €	2 160 €
Etablissement d'un état des lieux fiscal	1	900 €	1 080 €
Réunion de présentation de l'état des lieux	1	850 €	1 020 €
Détermination des principaux axes du pacte financier	2	1 800 €	2 160 €
Rédaction du projet de pacte	1	900 €	1 080 €
Réunion de restitution	1	850 €	1 020 €
Finalisation du pacte	1	900 €	1 080 €
Réunion de présentation finale du pacte	1	850 €	1 020 €

Le tarif des réunions sur place comprend également les temps et frais de déplacement.

En cas d'éventuelles prestations ou réunions complémentaires, sur demande expresse, celles-ci seront facturées sur la base des coûts unitaires suivants :

Prestations	P. U HT
Prix journalier en cabinet	900 €
Prix demi-journée en cabinet	450 €
Prix réunion sur place (incluant l'ensemble des frais nécessaires au déplacement)	850 €

**Article 3 : D'INFORMER** le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

**Article 4 : D'ADRESSER** la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 23 juin 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

